

gens s'en rendront compte, je crois qu'ils rejeteront cette loi qui est très valable, par ailleurs. Le gouvernement devrait étudier sérieusement la question parce que les gens commencent à s'inquiéter d'un grand nombre d'aspects du fonctionnement de notre démocratie. Ils se rendent compte que l'argent joue un grand rôle lorsque vient le temps d'influencer les gens et ils connaissent aussi le pouvoir de la publicité dans notre société actuelle.

Il faudrait, à mon avis, que ce projet de loi renferme des dispositions plus efficaces exigeant la divulgation des contributions aux caisses électorales. Notre parti est disposé à courir les mêmes risques que les autres et à les publier. On se plaît à souligner que les syndicats contribuent à la caisse de notre parti, mais nous sommes disposés à fournir tous les renseignements à cet égard pourvu que les autres partis en fassent autant. Nous voulons savoir l'importance des contributions versées par les sociétés et le rôle qu'elles jouent en coulisses, dans le processus électoral.

Une voix: Qu'en est-il des organisateurs syndicaux?

M. Burton: Nous sommes tout à fait disposés à divulguer tous les renseignements, mais nous demandons que les autres partis en fassent autant. Nos vis-à-vis devraient avoir le courage d'agir ainsi plutôt que de se réfugier derrière un écran de fumée. Les députés gouvernementaux ont beau jeu de persister dans la même voie en ce qui touche certains de leurs intérêts, s'ils ne consentent pas à informer le public canadien des contributions versées à la caisse du parti libéral.

J'ai connaissance d'un cas qui suscitera beaucoup d'inquiétude, monsieur l'Orateur. Le comité permanent de l'expansion régionale, dont je suis membre, a enquêté au sujet de certaines subventions d'encouragement versées à l'industrie privée. Il y en a eu 14,400 environ entre petites et grandes. Les interrogatoires du comité ont révélé que trois subventions importantes avaient été consenties à la société McCain Foods Limited, une entreprise de manutention de produits alimentaires au Nouveau-Brunswick. Il est notoire que l'un des hauts dirigeants de cette société a dirigé, en 1968, la campagne électorale du parti libéral dans cette province. J'ai appris également que la société McCain avait financé la campagne de nomination du chef provincial du parti libéral au Nouveau-Brunswick et qu'elle se mêle activement, aujourd'hui, de la politique de cette province. C'est son droit, bien sûr, à l'égal de tout autre citoyen, mais elle exerce beaucoup plus d'influence que les autres. Au comité, nous avons appris qu'on n'avait jamais rendu compte au Parlement de 3.2 millions de dollars de subventions, comme l'exige l'article 15 de la loi sur les subventions au développement régional.

Je m'empresse d'ajouter que certains députés, dont moi-même, ayant mis au jour ces renseignements, le ministre s'est maintenant engagé à fournir au Parlement un rapport supplémentaire sur les 90 sociétés dont les subventions ont été modifiées et accrues globalement de sept millions de dollars. J'espère que ces renseignements seront disponibles d'ici quelques jours; nous pourrions alors étudier cette question à fond avant la fin du mois. J'ai découvert que la demande initiale de subvention pour une conserverie de pommes de terre fut présentée le 19 décembre 1969, que l'offre était datée du 2 novembre 1970 et l'acceptation du 9 décembre 1970. La subvention globale s'élevait à 6.1 millions de dollars dont une partie a déjà été versée. Deux autres offres de subventions ont été faites, l'une de \$633,000 et l'autre de \$443,000. Environ 7.1

millions de dollars de subventions ont été offerts à cette société, qui joue un rôle prédominant au sein du parti libéral au Nouveau-Brunswick.

Notons un autre fait intéressant. Un haut fonctionnaire du ministère, directeur de l'exploitation dans la région atlantique, M. George McClure, entré au ministère en février 1969, le quittait le 1^{er} août 1970 pour occuper à McCain Foods Limited un haut poste administratif. Au moment de son départ, trois demandes de subvention avaient été présentées par McCain Foods Limited, l'une le 19 décembre 1969, l'autre le 22 mai 1970 et enfin la troisième le 8 juin 1970. La première offre remonte au 22 juillet 1970, avant son départ, et les deux autres au 28 août 1970 et au 2 novembre 1970.

Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré au comité que, d'après moi, il y avait une possibilité de conflit d'intérêts et j'ai demandé au ministre ou à son ministère d'étudier la question. Ils ont présenté un rapport de l'enquête, qui a permis de découvrir que cet homme travaillait dans la section de l'exploitation des programmes du ministère pour la région de l'Atlantique et que toutes les décisions ou appréciations d'offres et de subventions en vertu de la loi sur les subventions au développement régional relevaient de la division de l'Expansion industrielle du ministère.

J'accepte la parole du ministre et de son sous-ministre sur ce point, monsieur l'Orateur, mais les divisions du ministère sont sûrement en contact les unes avec les autres. Ce serait ridicule de prétendre le contraire. On a bel et bien dit que cet homme avait pris part à des pourparlers avec la McCain Foods Limited au sujet de ses projets d'expansion, pourtant lorsqu'il a quitté le gouvernement fédéral, il est entré immédiatement au service de la McCain Foods Limited.

M. Cullen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député de Sarnia (M. Cullen) invoque le Règlement.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député se décidera enfin à traiter du bill ou si on lui permettra de continuer à tenir des propos calomnieux comme il le fait depuis cinq minutes.

M. Skoberg: C'est dur à encaisser.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, les incidents que j'ai rapportés au cours de ces dernières minutes sont des faits réels qui ont été établis devant le comité par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) et par son sous-ministre.

• (1540)

M. Skoberg: Divulgation, mon ami; c'est ce qu'on veut.

Des voix: Bravo!

M. Burton: Voici un cas d'espèce que je prends en exemple pour montrer que des conflits possibles d'intérêts peuvent surgir. Il ne serait peut-être pas possible en ce moment de répondre à certaines questions pertinentes, bien que tout le monde sache que l'entreprise en question a puisé dans le Trésor public jusqu'à concurrence de 7.1 millions de dollars. C'est la protégée bien connue de quelqu'un qui participe activement aux activités du parti libéral au Nouveau-Brunswick. C'est un fait officiellement constaté et nos vis-à-vis ne pourront pas nous contredire. De plus, le public a connaissance de ces faits. Monsieur l'Orateur, les gens savent que de tels agissements ont lieu même si les faits précis ne sont pas connus. C'est ce